

CHARTRE / RÈGLEMENT INTÉRIEUR STAGE

Comme chaque année, l'Athlétisme Sarthe Loir 72 propose à ses adhérents un stage cohésion et performance. Il aura lieu à Saint Jean de Monts au village club - « La Rivière » à partir du vendredi 20 mars au soir jusqu'au dimanche 22 mars. Ce stage est ouvert aux athlètes qui représentent fièrement les couleurs du club !

L'encadrement prendra toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants.

Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous :

1- Le programme de stage est fixé par les dirigeants du stage, ils prévoient les plages horaires et les contenus des séances sur le terrain (entraînement général, spécifique) ainsi que les activités annexes (animation, intervention, temps devoirs,...)

2- Le respect mutuel entre les athlètes, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental.

3- Le bon déroulement du stage nécessite des règles de vie acceptées de tous, notamment :

- ne pas dégrader les lieux de vie (stade, hébergements, etc.)
- être ponctuel
- s'engager dans les activités

4- La récupération doit être présente au cours du stage afin que celui-ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, l'hygiène, les soins et le respect d'une diététique alimentaire. (la consommation d'alcool est strictement interdite)

5- Le non-respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité, à l'image de l'athlétisme, aux valeurs du club et plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par l'organisme responsable de ce dernier.

Nom de l'athlète

Signature de l'athlète

Fait à

Nom du responsable légal

Le

Signature du responsable légal

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), autorise
mon enfant à participer au stage de
Saint Jean de Monts le week-end du 20 au 22 mars.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'organisation du séjour, du règlement intérieur et :

- 1- autorise mon enfant à participer à toutes les activités du stage;
- 2- autorise les dirigeants du stage à prendre le cas échéant toutes les mesures (traitements médicaux et paramédicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaire par l'état de mon enfant (1) , si le transmettre une photocopie de l'ordonnance avec la posologie ;
- 3- autorise un des membres de l'encadrement à transporter mon enfant dans son véhicule personnel en cas de nécessité ;
- 4- autorise mon enfant à être filmé et avoir son image et sa voix diffusées sur les réseaux sociaux du club (instagram, facebook, sportregion, whatsapp,...)
- 5- m'engage à venir chercher mon enfant en cas d'exclusion pour non respect du règlement intérieur du stage.

Fait à

Le

Signature

(1) En cas de contre indication médicale, merci de nous en informer.